

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	16.09.2014	13:39	14.145	DDTE	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Lucas Fatton

Titre: Neuchâtel vs Gothard

Contenu:

Dans l'article en ligne du 9 septembre 2014 disponible sur le site internet du journal *Le Temps*, nous apprenons que le Conseil d'Etat s'oppose à la construction du deuxième tube au tunnel autoroutier du Gothard, tout comme les exécutifs des cantons de Vaud et Genève.

La problématique de l'axe autoroutier nord-sud relève de la politique fédérale. De ce fait, nous souhaitons connaître dans quelles circonstances l'exécutif cantonal peut-il prendre position sur ce sujet, dans le but d'abattre un projet indispensable qui profiterait également aux Neuchâteloises et Neuchâtelois.

Dans ce contexte, nous nous permettons d'interroger le Conseil d'Etat à propos des points suivants:

- Quelles sont les raisons exactes de cette opposition?
- Le canton de Neuchâtel joue-t-il un match contre le Tessin pour maximiser ses chances de réaliser les contournements du Locle et de la Chaux-de-Fonds?
- Le Conseil d'Etat souhaite-t-il priver d'autoroute tous les Neuchâtelois qui se rendent au Tessin ou en Italie?
- Est-il bien de la compétence du Conseil d'Etat de prendre position sur un projet qui ne concerne pas directement le canton de Neuchâtel?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ses éclaircissements.

Développement:

Dans un premier temps, le deuxième tube autoroutier du Gothard servirait à maintenir la circulation des véhicules en trafic bidirectionnel pendant la rénovation du tunnel actuel qui ne sera plus aux normes au-delà de 2025. Dans un deuxième temps, le second tube ainsi que le premier tube assaini permettront une circulation sécurisée sur leur voie de gauche et disposeront d'une bande d'arrêt d'urgence qui pourrait également être utilisée par les véhicules de secours.

Sans la construction du second ouvrage, le trafic sous le Gothard serait interrompu pendant environ trois ans. Le canton du Tessin serait ainsi coupé, en matière d'autoroute, de la Suisse centrale et occidentale. Les automobilistes seraient donc obligés d'emprunter le col du Gothard, en été seulement, ou de mettre leur voiture sur le train, voire de passer par un autre chemin plus long. Cela engendrerait donc une importante perte de temps ainsi que des pertes économiques. De plus, la Léventine serait inaccessible en hiver par le nord puisque les cols sont fermés.

L'urgence est demandée: oui ☐ non ☒

L'urgence est demandée: oui ☐ non ☒

L'urgence est demandée: oui ☐ non ☒

[illegible]

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER